Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260113-D2026-003-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/01/2026
Publication : 13/01/2026

DÉCISION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT À TITRE GRATUIT ENTRE LE CONSERVATOIRE DE L'ODYSSÉE ET L'INSPECTRICE D'ACADEMIE D'EURE-ET-LOIR POUR L'INTERVENTION D'UNE PROFESSEURE DE DANSE DU CONSERVATOIRE AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE MICHELET À DREUX CHAQUE VENDREDI DE JANVIER À FÉVRIER 2026

8.9 - Culture

GS/DM/IG/PBP/NM
N°D2026-003

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de l'éducation*
Vu *le 3° de la délibération 2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délibération d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000€ et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale ou dont les engagements financiers sont inférieurs à 23 000 € HT sur un exercice civil,*
Vu *le décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,*
Vu *l'arrêté du 9 novembre 2015 fixant les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4),*
Vu *l'arrêté du 18 février 2015 fixant le programme d'enseignement de l'école maternelle,*
Vu *la circulaire n° 2014-88 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques,*
Vu *la circulaire interministérielle n°2017-116 du 06 octobre 2017 portant encadrement des activités physiques et sportives,*
Vu *le projet de convention de partenariat à titre gratuit entre le Conservatoire de l'Odyssée de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et l'Inspectrice d'Académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale en Eure-et-Loir,*

Considérant que les activités physiques et sportives mises en œuvre sur le temps scolaire s'inscrivent dans le cadre des programmes d'enseignement des écoles maternelles et élémentaires publiques,
Considérant que des intervenants extérieurs agréés par les services de l'éducation nationale peuvent être sollicités en raison de leur expertise technique concernant une discipline sportive,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260113-D2026-003-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/01/2026
Publication : 13/01/2026

Considérant qu'une professeure de danse du Conservatoire l'Odyssée de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, est sollicitée par les services départementaux de l'Education nationale d'Eure-et-Loir pour intervenir dans le cadre des ateliers proposés aux élèves, afin d'apporter son expertise artistique en complément du projet pédagogique de l'école, et ce, sous la supervision pédagogique du professeur titulaire de la classe,

Considérant que ce projet a pour objectifs d'apprendre aux élèves de CE1 de l'école Michelet de Dreux à développer leurs motricités et à s'exprimer en utilisant leurs corps par une prestation artistique et/ou acrobatique,

Considérant que ces ateliers s'inscrivent dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), et constituent également l'une des cinq compétences de l'éducation physique et sportive (EPS),

Considérant la nécessité de définir par convention de partenariat les conditions de mise en œuvre de ces ateliers ainsi que les modalités d'intervention de la professeure de danse du Conservatoire l'Odyssée de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au sein de l'école Michelet de Dreux chaque vendredi de janvier à février 2026 de 13h30 à 15h.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE la convention de partenariat à titre gratuit entre le Conservatoire de l'Odyssée et l'Inspectrice d'Académie d'Eure-et-Loir pour l'intervention d'une professeure de danse du Conservatoire dans l'école primaire Michelet à Dreux chaque vendredi, de janvier à février 2026, de 13h30 à 15h.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la direction des services départementaux de l'Education nationale d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 13 JAN. 2026

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 13 JAN. 2026